

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize le neuf du mois de décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît DHORDAIN, Maire.

Étaient présents : M. DHORDAIN Benoît, Mme CORBIER Blandine, M. BACQUET Cédric, Mme RIBEIRO Maria, M. MAISON François, M. MAURAGE François- Xavier, M. CAVRO Guy, M. LESNES Jean- Nestor, M. LEFEBVRE Jordan, M. MAZURET Clément.

Absents excusés : M. LEMOINE Jean- Paul, M. PETIOT Gérald, M. DELEPLANQUE Benoît.

Secrétaire de séance : Mme RIBEIRO Maria.

Ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. DELEPLANQUE Benoît à M. DHORDAIN Benoît.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 novembre 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le compte-rendu du dernier Conseil municipal sera dorénavant transmis par courriel à chaque conseiller sauf mention contraire. A chaque début de séance, il sera demandé si ce compte-rendu est conforme.

1) Modifications budgétaires

Monsieur le Maire demande que des modifications budgétaires soient actées pour équilibrer certains comptes négatifs.

Sur le compte 65 : paiement de l'année 2015 et de l'année 2016 des cotisations au SIDEN- SIAN.

En ligne 2158 : Crédit de 2500€ pour l'achat d'un lave vaisselle pour la salle des fêtes.

Les modifications présentées sont acceptées à l'unanimité.

2) CAC : Détermination du nombre de sièges et répartition

Monsieur le Maire indique que, suite à l'intégration de la Communauté de Communes de la Vacquerie à la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la répartition des sièges du conseil communautaire va évoluer. Le conseil municipal doit délibérer sur le nombre et la nouvelle répartition des sièges de conseillers communautaires à la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la nouvelle répartition des sièges du conseil communautaire.

3) Transfert du CCAS

Monsieur le Maire indique que les comptes du CCAS sont au plus bas et explique que dans le cadre du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un nouvel article rend facultatif les CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants avec la possibilité de dissoudre les CCAS existants.

Afin que le CCAS perdure, Monsieur le Maire propose que la municipalité :

- exerce directement les attributions relevant jusqu'à présent du CCAS, en particulier l'instruction des demandes d'aides sociales légales et la domiciliation des personnes en faisant la demande,

- transfère le budget du CCAS sur celui de la commune.

Auxquels cas, une réunion est obligatoire par trimestre et Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour le conseil municipal de se réunir à huis clos afin de protéger la vie privée des personnes dont la situation est évoquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à 10 voix pour et 1 abstention la **non- dissolution** du CCAS et **décide** d'augmenter la subvention octroyée.

4) Terrains

La délibération concernant l'achat de terrains privés à la commune est reportée par manque d'information.

5) Produits phytosanitaires

L'arrêté ministériel du 27 juin 2011 prévoit l'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires et des restrictions d'accès au public, lorsque des substances actives sont utilisées pour l'entretien et le désherbage des surfaces dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables. Cette stratégie « Zéro Phyto », dont l'objectif participe à la protection des ressources en eau et à la préservation de la biodiversité, est mise en œuvre avec l'appui financier de l'Agence de l'eau.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le partenariat liant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au Conseil Régional Nord-Pas de Calais sur la charte d'Entretien des Espaces Publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de :

- s'engager sur le niveau 1 et 2 de la charte d'entretien des espaces publiques,
- solliciter l'aide maximale de l'Agence de l'eau, de la Région Nord-Pas-de Calais et du Département du Nord pour financer ce projet.

Monsieur le Maire évoque l'idée d'une mutualisation possible pour l'achat de matériel avec des communes avoisinantes.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'un courrier de relance sera envoyé à l'entreprise EITF portant sur le retard de l'installation des feux intelligents rue de la Croisette.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de délibérer sur un contrat occasionnel avec 1 ou 2 agriculteurs du village en cas de nécessité de déneigement.

Monsieur le Maire informe que les travaux Rue de la Croisette pour retirer les haies vont débuter prochainement.

Monsieur le Maire indique que la date du prochain conseil municipal est fixée au 27 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.